

INFORMATIONS SANITAIRES

28 juillet 1995

Vol. 8 - N° 27

Sommaire

Suspicion de maladie de Newcastle en Namibie	79
Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique	79
Fièvre aphteuse en Israël	80

SUSPICION DE MALADIE DE NEWCASTLE EN NAMIBIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 21 juillet 1995 du Docteur J.J.H. Shaw, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, des eaux et du développement rural, Windhoek :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : clinique.

Date de la première constatation de la maladie : 22 juin 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 5 juin 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : trois (3).

Identification géographique des foyers :

- 4/95. ferme Katzies (17° S - 15° E), dans le nord du pays
- 5/95. ville de Karasburg (28° 05' S - 18° 45' E), dans le sud du pays
- 6/95. Katutura (Windhoek) (22° 30' S - 17° 08' E), au centre du pays.

Commentaires concernant l'effectif atteint : on ne dispose pas de données précises quant au nombre exact de volailles atteintes car elles se trouvent dans des basses-cours dispersées.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : la maladie semble s'être propagée à la faveur de transports d'oiseaux entre villages à des fins de consommation.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : des campagnes de vaccination ont commencé.

*
* *

STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 24 juillet 1995 du Docteur L.J. King, administrateur adjoint du Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, ministère de l'agriculture, Washington :

S. R. - 2 N° 6

Date finale de la période du rapport précédent : 18 juillet 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [26], 76).

Date finale de la période du présent rapport : 21 juillet 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 29 avril 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : cent quarante-quatre (144).

Identification géographique des nouveaux foyers :

- 131-132/95. Etat du Colorado, comtés de Montezuma et Montrose
- 133-143/95. Etat du Nouveau Mexique, comtés de Sandoval, Bernalillo, Valencia et Colfax
- 144/95. Etat du Texas, comté de Jones.

Commentaires relatifs au diagnostic : à ce jour, 318 exploitations ont fait l'objet d'une enquête :

- 144 sont considérées comme infectées ;
- 103 sont considérées comme indemnes ;
- pour 71 d'entre elles, les résultats ne sont pas encore connus.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : le cas du foyer n° 144/95 est le premier cas confirmé dans l'Etat du Texas (le virus a été isolé le 21 juillet chez le cheval atteint). La maladie s'est déplacée vers le nord le long du Rio Grande et a pénétré dans l'Etat du Colorado en longeant le versant ouest des Montagnes Rocheuses.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ISRAËL

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 25 juillet 1995 du Professeur A. Shimshony, directeur des services vétérinaires et de la santé animale, ministère de l'agriculture, Beit Dagan :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 7 juin 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [20], 57).

Date finale de la période du présent rapport : 25 juillet 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : quatre (4).

Identification géographique du nouveau foyer :

4/95. Zarzir, district de Yizreel.

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
4/95	bov	120	30	0	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : bovins à l'engrais.

Nature de l'agent en cause : le virus de la fièvre aphteuse de type O₁ a été identifié à l'Institut vétérinaire de Kimron par isolement, épreuve de fixation du complément et épreuve ELISA.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : mise en interdit du troupeau atteint ; mise en place d'une zone de protection et d'une zone tampon autour du foyer. Des restrictions s'appliquent aux transports d'animaux dans tout le district de Yizreel. Revaccination en anneau avec du vaccin O₁.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.